

II. LES TEMPS COLLECTIFS

5

Des ateliers d'éveil sont proposés quatre fois par semaine répartis sur trois lieux d'accueil selon les jours. Ils ont lieu de 9h à 11h dans les locaux du relais.

L'activité du relais s'inscrit dans son environnement et prend appui sur les ressources locales (bibliothèques, établissement d'accueil du jeune enfant, ...) pour favoriser le décloisonnement entre les modes d'accueil et faciliter les transitions qui marquent le parcours de l'enfant.

Le Ram est un lieu d'échanges et de rencontres où des activités sont proposées aux enfants : elles ne sont imposées ni aux enfants ni aux adultes. Il n'y a pas d'obligation de production finie à chaque séance, cependant il est souhaité une participation individuelle active au moment des activités.

2.1 Objectifs et intérêts des temps collectifs

Lieu de rencontre pour tous, les temps collectifs du Ram visent à :

- Offrir un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant
- Favoriser les échanges ;
- Rompre l'isolement ;



- Créer du lien social.
 - o Pour l'enfant
- Se socialiser, échanger entre enfant et entre adulte et enfant ;
- Accompagner et développer l'éveil de l'enfant par l'intermédiaire de jeux et d'activités diverses adaptés à leurs besoins et leur niveau de développement ;
- Aller vers plus d'autonomie.

6

- o Pour l'adulte
- Echanger et partager des expériences entre professionnels ;
- Observer les enfants, dans leurs acquisitions et leur comportement social par le biais de jeu et d'activités ;
- Former et informer sur les droits et devoirs employeurs / employés.

2.2 Autres activités et Services proposés

- Soirées à thèmes (propreté, diversification et équilibre alimentaire, statut juridique des assistants maternels) ;
- Activités de groupe et animations à thème (Carnaval, psychomotricité...) ;
- Dépliant d'information sur le relais précisant les objectifs, le public convié, les heures d'ouvertures, les ateliers proposés et les temps de permanence ;
- Documentations à consulter sur place : contrat de travail, statut et agrément, droits et devoirs employeurs/employés ;
- Sessions des vendredis (sur inscription) : une thématique est développée plus spécifiquement sur six vendredis (éveil musical, sensoriel ; aménagement de l'espace, ...) ;
- Formations des assistants maternels les samedis : le Ram s'engage à proposer un large panel de formations (en regroupant les différentes demandes des assistants maternels du territoire de la Communauté de Communes) et d'offrir un lieu de formation du territoire (à Pont d'Ain) afin de faciliter l'accès à la formation.

2.3 La charte d'accueil des temps collectif

Une charte, réalisée par le comité de pilotage définit les positionnements éducatifs que les professionnels s'engagent à respecter au cours des temps collectifs.



Cette charte doit être lue, approuvée et signée par l'ensemble des assistants maternels participants aux temps collectifs. CF. Annexe 1

2.4 Rôle du responsable du Ram pendant les temps collectifs

Durant ces matinées d'accueil, la responsable a pour mission :

- D'accompagner les assistants maternels vers un positionnement professionnel, en fonction de ce que chacun est et vit chez lui ;
- De reconnaître leurs compétences professionnelles et faire évoluer leurs savoirs acquis par l'expérience ;
- De leur donner des repères professionnels ;
- De les amener à ce qu'ils puissent développer par eux-mêmes une démarche de projet d'accueil ;
- D'accroître leurs compétences et les valoriser ;
- D'observer les enfants : ses capacités, ses réactions face à certaines situations ;
- De s'entretenir avec l'assistant maternel si quelque chose l'interpelle ;
- D'écouter activement et d'apporter un soutien éducatif ;
- De proposer un programme d'activités en tenant compte des attentes ;
- De mettre à disposition des jeux et activités adaptées ;
- De mettre à disposition une base documentaire sur la profession ;
- D'expliquer les règles de sa participation aux activités ;
- D'expliquer l'articulation entre l'approche collective et individuelle ;
- Se réserve le droit de refuser l'accès aux activités en cas de non-respect du règlement.

2.5 Modalités d'accueil et de fonctionnement des temps collectifs

2.5.1 *Modalités d'inscription*

Les inscriptions se font tout au long de l'année par mail ou par liste papier disponible au relais. Toute nouvelle inscription (AM n'ayant jamais participé à un temps collectif) nécessite un RDV préalable avec la responsable.

Les places étant limitées, la responsable organise le planning en fonction des demandes et des places disponibles chaque semaine. La validation de l'inscription se fait par mail le mercredi de la semaine précédente.

Pièces à fournir :

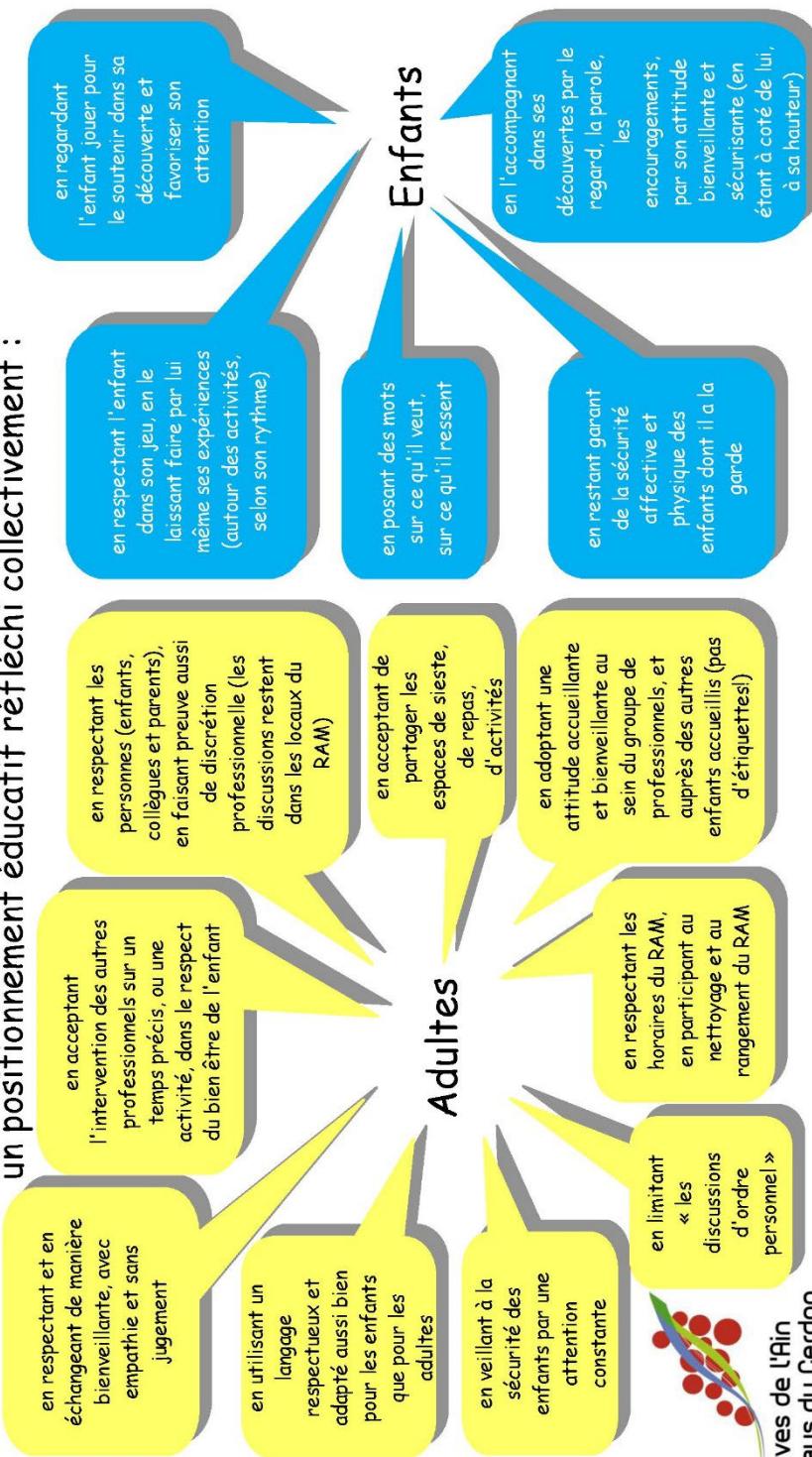


ANNEXE 1 : CHARTE DE QUALITE DES TEMPS COLLECTIFS



11

Au cours des animations, les professionnels s'engagent à adopter un positionnement éducatif réfléchi collectivement :



Charte réalisée par le comité de pilotage du RAM - Avril 2018